
PREMIÈRE PARTIE :
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

1.1. - Bref historique

L'Insee effectua sa première enquête de conjoncture en 1951¹. Celle-ci s'inspirait des enquêtes réalisées périodiquement par la revue « Fortune » aux États-Unis depuis 1947. Elle touchait 3 000 entreprises, principalement dans l'industrie, mais aussi dans le commerce, la banque, les assurances et les transports. Le questionnaire comprenait deux parties : l'une consacrée à des pronostics sur l'économie française dans son ensemble, l'autre à la situation de l'entreprise interrogée. Cette première enquête fut un succès. Aussi fut-elle ensuite renouvelée deux fois par an jusqu'en 1957, puis quatre fois par an ensuite. Toutefois, au vu des résultats obtenus, deux modifications furent progressivement apportées :

- une augmentation du nombre de questions portant sur l'entreprise et une diminution du nombre de celles concernant l'ensemble de l'économie, les résultats des premières étant apparus plus fiables que ceux des secondes ;
- la mise au point de questionnaires différents par secteur économique.

A la même époque qu'en France, mais de façon au départ indépendante, des enquêtes de conjoncture étaient lancées en Allemagne et en Italie, par l'IFO - Institut de conjoncture basé à Munich - et l'ISCO de Rome. En 1952, ces deux organismes initièrent avec l'Insee une coopération informelle dans le domaine des enquêtes de conjoncture, qui se généralisa aux instituts de nombreux pays.

Une des dates les plus importantes est la création en juin 1962, par la Commission des Communautés Européennes et sur la base des expériences françaises, allemandes et italiennes, de l'enquête mensuelle harmonisée dans l'industrie.

En cette même année 1962, sur l'initiative de la Fédération Nationale du Bâtiment, le premier test d'enquête de conjoncture dans le bâtiment fut réalisé en collaboration avec l'Insee. Les résultats de l'enquête de conjoncture sur l'activité dans l'industrie du bâtiment furent publiés pour la première fois en 1966. A son origine, l'enquête comportait des questions relatives à l'opinion des entrepreneurs sur l'évolution récente de l'activité de l'entreprise, les effectifs, le carnet de commandes, l'évolution des prix, ... Elle était de périodicité quadrimestrielle. L'enquête est devenue trimestrielle en 1975, puis mensuelle en 1993.

L'enquête Bâtiment fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture depuis 1966 (Cf. quatrième partie). La majorité de ses évolutions récentes ont été réalisées dans la perspective des progrès de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Cette motivation a été par exemple à l'origine de l'évolution de la formulation de certaines de ses questions (activité passée et prévue, tendance passée et prévue des effectifs notamment), mise en œuvre en janvier 2004.

A l'issue de son passage devant le Comité du Label, le 19 juin 2003, l'enquête a vu son label d'intérêt général et de qualité statistique renouvelé.

1.2. - Finalité de l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

A l'instar de l'ensemble des enquêtes de conjoncture, l'enquête sur l'activité dans l'industrie du bâtiment s'inscrit dans le dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Elle fournit des indications précieuses et rapidement disponibles sur le passé récent et les perspectives à court terme des entrepreneurs. Toutefois, la nature qualitative des réponses fournies aux enquêtes de conjoncture et la subjectivité qui s'y attache rendent

¹ Une enquête pilote l'avait précédée en novembre 1950.

l'interprétation délicate. Aussi l'intérêt des indications fournies par ces enquêtes diminue-t-il dès que les statistiques quantitatives sont disponibles.

Les enquêtes de conjoncture ont un autre avantage que la rapidité de mise à disposition d'informations : elles fournissent une vue assez complète et cohérente d'un secteur d'activité, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou très tardivement, par les statistiques classiques. Ainsi, l'enquête mensuelle dans le bâtiment permet pour chacune de ses composantes sectorielles de connaître la tendance de l'activité, mais également les explications de cette tendance (carnets de commandes, goulots de production), ce qui est fondamental si on veut essayer de la prolonger. De ce fait, l'enquête de conjoncture dans le bâtiment contribue au suivi de l'activité dans le secteur de la construction (*Cf.* troisième partie, section 3.1.3).

Enfin, l'enquête Bâtiment constitue une des composantes du dispositif des statistiques infra-annuelles européennes. En raison de son appartenance au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, ses résultats peuvent être rapprochés de ceux des enquêtes de conjoncture dans le bâtiment réalisées par les autres instituts européens adhérant à ce système (mêmes questions, périodicité, périodes d'interrogation et dates de publication...). De ce fait, l'enquête Bâtiment de l'Insee constitue la source française privilégiée pour l'analyse et la prévision conjoncturelles de l'activité des entrepreneurs du bâtiment dans l'Union européenne et au sein de la zone euro considérées globalement ou État par État.

Ce dernier aspect prend de plus en plus d'intérêt et d'importance au fur et à mesure de l'approfondissement de l'Union européenne et de son élargissement. En effet, depuis l'Union monétaire européenne particulièrement, les décideurs tant publics que privés expriment un besoin accru de disposer rapidement d'indicateurs économiques infra-annuels comparables d'un État membre à l'autre et mobilisables pour des agrégations au niveau de la zone euro. Ce besoin accru, lié à de nouveaux enjeux (aide à la définition de la politique monétaire européenne notamment), induit une dynamique qui favorise les progrès de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture et le perfectionnement du dispositif d'interrogation qu'elles constituent. En outre, l'élargissement programmé de l'Union européenne se traduit par un nombre croissant de pays adhérant au système harmonisé des enquêtes de conjoncture² et, en conséquence, par des potentialités d'enrichissement notable de la batterie d'indicateurs conjoncturels européens.

1.3. - Le champ de l'enquête

L'enquête Bâtiment s'adresse aux entrepreneurs du bâtiment employant plus de dix salariés. Le champ couvert est décrit dans l'encadré 1 *infra*, en référence aux secteurs correspondants de la Nomenclature d'Activités et de Produits Française³ et selon les regroupements utilisés pour la publication des résultats.

² La liste actuelle des pays adhérents au système harmonisé européen des enquêtes de conjoncture est précisée dans la quatrième partie.

³ Nomenclature d'Activités Française (NAF) - Classification de Produits Française (CPF).

Encadré 1 : Champ sectoriel de l'enquête Bâtiment ⁴

Gros œuvre

452A : Construction de maisons individuelles

452B : Construction de bâtiments divers

452T : Levage, montage

452V : Travaux de maçonnerie générale

Second œuvre

Réalisation de charpentes et de couvertures

452J : Réalisation de couvertures par éléments

452K : Travaux d'étanchéification

452L : Travaux de charpente

Travaux d'installation

453A : Travaux d'installation électrique

453C : Travaux d'isolation

453E : Installation d'eau et de gaz

453F : Installation d'équipements thermiques et de climatisations

Travaux de finition

454A : Plâtrerie

454C : Menuiserie, bois et matières plastiques

454D : Menuiserie métallique, serrurerie

454F : Revêtement des sols et des murs

454H : Miroiterie de bâtiment, vitrerie

454J : Peinture

454L : Agencement de lieux de vente

454M : Travaux de finition non cités auparavant

1.4. - Le plan de sondage

L'unité interrogée est l'entreprise.

Deux critères sont utilisés pour classer les entreprises : le secteur principal d'activité, au niveau de la NAF 700⁵, et les effectifs utilisés comme indicateur de la taille de l'entreprise⁶. Ainsi, chaque strate est le croisement d'un poste de la NAF 700 et d'une tranche d'effectifs.

La base de sondage est la dernière Enquête Annuelle d'Entreprise de la Construction (EAE - Construction) connue – Cf. Annexe 1.

Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur du bâtiment : il est proportionnel au chiffre d'affaires cumulé des entreprises de la strate, calculé à partir de l'EAE. Ce mode de construction de l'échantillon ne s'effectue que pour les entreprises des tranches 1 à 5 incluses. La tranche 6 (cinq cents salariés et plus) est tirée de façon exhaustive.

⁴ Le champ de l'enquête de conjoncture dans le bâtiment recouvre donc la division 45 de la Nomenclature d'Activités et de Produits Française hormis les postes suivants, non interrogés : la préparation des sites (groupe 45.1 de la NAF), la construction d'ouvrages d'art, les travaux souterrains, la réalisation de réseaux et la construction de lignes électriques et de télécommunication (NAF 452C, 452D, 452E et 452F), la construction de chaussées et de sols sportifs (NAF 452N et 452P), les travaux maritimes et fluviaux (NAF 452R), les autres travaux spécialisés de construction (NAF 452U), les autres travaux d'installation (453H), la location avec opérateur de matériel de construction (groupe 45.5 de la NAF).

⁵ Nomenclature d'Activités Française (NAF) au niveau de désagrégation correspondant à 700 positions.

⁶ La définition des tranches de taille est spécifique à l'enquête : - tranche 1 : 11 à 19 salariés - tranche 2 : 20 à 49 salariés - tranche 3 : 50 à 99 salariés - tranche 4 : 100 à 199 salariés - tranche 5 : 200 à 499 salariés - tranche 6 : 500 salariés et plus.

1.5. - Les questionnaires

L'enquête de conjoncture dans le bâtiment est réalisée tous les mois (à l'exception du mois d'août). Néanmoins, seule une partie des questions sont effectivement posées sur une base mensuelle. D'autres questions ne sont posées que tous les trois mois, voire tous les ans⁷.

En pratique, deux modèles de questionnaires ont été créés pour tenir compte de ces spécificités au mois le mois :

- le questionnaire mensuel correspond aux mois de février, mars, mai, juin, septembre, novembre et décembre. Ce sont les mois de l'enquête dite « légère ». Ce questionnaire comporte uniquement les neuf questions à périodicité mensuelle.

- le questionnaire trimestriel est envoyé en janvier, avril, juillet et octobre. Il comporte, en sus des questions mensuelles, les onze questions à périodicité trimestrielle.

Tous les questionnaires comportent une rubrique d'identification de l'entreprise interrogée. Cette rubrique contient la raison sociale et l'adresse de l'entreprise, son numéro SIREN, ainsi que le nom de la personne répondant à l'enquête. Le code NAF d'activité est également porté sur le questionnaire.

On trouvera en annexe 2 la liste des principales questions posées à l'enquête. En fin de volume sont présentés les deux modèles de questionnaires utilisés.

1.6. - Les questions posées dans l'enquête Bâtiment

1.6.1. - Deux types de questions posées

Comme dans la quasi-totalité des enquêtes nationales de conjoncture, on peut distinguer deux catégories de questions : les questions structurelles, qui sont posées une fois par an, et les questions conjoncturelles, qui sont posées à un rythme infra-annuel. Les données issues de ces dernières fournissent un suivi conjoncturel du secteur enquêté, les données structurelles ayant pour leur part une fonction de pondération ou de stratification.

• **Les questions structurelles** sont posées chaque année, au mois d'avril. Les réponses des entreprises sont ensuite pré-imprimées sur les questionnaires jusqu'au mois d'avril suivant. Les questions portent sur le chiffre d'affaires total de l'entreprise, sur son chiffre d'affaires par type de travaux (logement neuf, autres bâtiments neufs, amélioration-entretien et autres activités) et sur ses effectifs. Elles sont quantitatives.

• **Les questions conjoncturelles** portent :

- soit sur l'entreprise elle-même : il s'agit de questions concernant l'activité (dans son ensemble et par type de travaux), les carnets de commande, les prix, la situation financière, la capacité de production, l'emploi ;

- soit sur son appréciation de la situation du bâtiment dans son ensemble (question relative aux perspectives générales d'activité dans l'ensemble de l'industrie du bâtiment) ;

Les questions conjoncturelles sont le plus souvent qualitatives. L'objectif est en effet d'obtenir rapidement des renseignements sur des grandeurs qui ne sont pas immédiatement disponibles de manière chiffrée.

⁷ Les questions posées tous les ans (dites questions structurelles) sont traitées dans l'alinéa 1.6.1 *infra*.

1.6.2. - Les principaux thèmes abordés par les questions conjoncturelles

- L'activité

L'activité de l'entreprise intègre les données relatives à l'activité passée et prévue pour l'ensemble des travaux et par type de travaux⁸ ainsi que par type de clientèle (publique ou privée).

Les chefs d'entreprise sont en outre interrogés sur l'évolution de l'industrie du bâtiment dans son ensemble (les perspectives générales d'activité).

- Les carnets de commandes

Les entrepreneurs sont interrogés sur le niveau, en nombre de mois de travail assurés, de leur carnet de commandes (point de vue quantitatif) ainsi que sur leur opinion sur ce dernier (point de vue qualitatif).

- Les prix

La question relative aux prix porte sur les perspectives de prix des marchés futurs.

- La situation financière

Celle-ci est abordée à travers trois questions : la situation de trésorerie, les délais de paiement et les retards de paiement par type de clientèle.

- La capacité de production

Les questions portent sur les obstacles éventuels à l'accroissement de l'activité⁹ ainsi que sur le taux moyen d'utilisation des capacités de production.

- L'emploi

Les chefs d'entreprises sont interrogés sur l'emploi récent dans leur entreprise (évolution constatée des effectifs au cours des trois derniers mois), ainsi que sur leur prévision d'emploi (évolution probable des effectifs au cours des trois prochains mois). Ils sont également questionnés sur leurs difficultés de recrutement.

- L'investissement

Des questions quantitatives sur l'investissement portant sur les réalisations ou projets annuels des entrepreneurs en la matière sont posées chaque trimestre.

1.6.3. - Quelques exemples de questions conjoncturelles

Voici quelques exemples de questions tirées des questionnaires 2006 de l'enquête de conjoncture dans le bâtiment¹⁰. Il s'agit soit de questions à trois modalités, appelant une réponse positive (en hausse, supérieur à la normale, ...), intermédiaire (stable, normal, ...) ou négative (en baisse, inférieur à la normale, ...), soit de questions à deux modalités (oui/non, cochée/non cochée), soit de questions quantitatives :

- Évolution constatée de votre activité au cours des trois derniers mois : *en hausse, stable, en baisse ?*
- Votre carnet de commande vous paraît-il pour cette période de l'année : *supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ?*

⁸ On interroge les entreprises sur trois types de travaux : les logements neufs, les bâtiments neufs (hors logement) et l'entretien-amélioration.

⁹ Pour plus de détails, voir Annexe 2.

¹⁰ Voir les modèles de questionnaires présentés en fin de volume.

- Les retards de paiement de votre clientèle ont-ils tendance à : *se raccourcir, rester stables, s'allonger* ?
- Existe-t-il des obstacles à l'accroissement de votre activité : *oui, non* ?
- Nombre de mois de travail assurés par votre carnet de commandes ?

Ainsi qu'on le verra plus en détail dans les deuxième et troisième parties (sections 2.4.3 et 3.1.1), les réponses à chaque question qualitative à trois modalités sont résumées au travers d'un indicateur unique appelé solde d'opinion. Un solde d'opinion se définit comme la différence entre le pourcentage de réponses positives (en hausse, supérieur à la normale, ...) et le pourcentage de réponses négatives (en baisse, inférieur à la normale, ...) ¹¹. D'expérience, ce type d'indicateur s'avère à la fois très lisible et très utile pour l'analyse conjoncturelle. La diffusion des résultats d'enquêtes de conjoncture du type de l'enquête Bâtiment consiste principalement en la publication des principaux soldes d'opinion issus de ces enquêtes et en l'interprétation de leur évolution.

Certaines des interrogations posées à l'enquête Bâtiment ont été modifiées à compter des questionnaires de janvier 2004 à la demande de la Commission européenne, suite à l'élaboration de questionnaires harmonisés plus précis que par le passé au niveau communautaire pour plusieurs enquêtes de conjoncture ¹². Dans ce cadre, des questions de l'enquête Bâtiment ont été reformulées, la plupart légèrement.

Les inconvénients, très mineurs, sont plus que contrebalancés par les avantages de l'harmonisation accrue des questionnaires nationaux au sein de l'Union européenne, ainsi que du rapprochement de l'enquête Bâtiment des autres enquêtes de conjoncture sectorielles harmonisées au niveau européen. Ces évolutions facilitent en effet la comparabilité des réponses données tant d'un pays à l'autre que d'un secteur à l'autre et l'élaboration d'indicateurs synthétiques sectoriels et macroéconomiques bien lisibles aux niveaux national et européen.

¹¹ En général, les réponses des entreprises entrent dans ces pourcentages sous forme pondérée (par le chiffre d'affaires ou par les effectifs, selon la question posée).

¹² Cette plus grande précision a été motivée par le souci d'accroître le degré d'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Auparavant, certaines marges d'interprétation des questions harmonisées existaient, qui étaient susceptibles d'induire des différences, en général mineures (à quelques exceptions près), entre les formulations des interrogations d'un questionnaire national à l'autre. Ces marges d'interprétation ont été supprimées par le choix de formulations plus littérales dans les nouveaux questionnaires harmonisés.